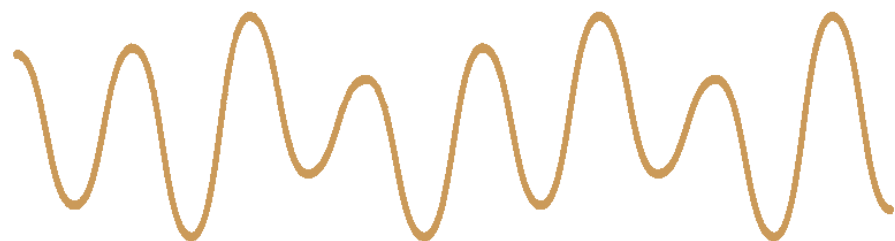


## CANDIDATURES

Les demandes de candidatures sont à retirer auprès du secrétariat du Conservatoire **dès le lundi 04 Mars 2024.**

Elles doivent être formulées **en double exemplaire**, chaque exemplaire devant être adressé à :

- Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Aube
- Monsieur le Directeur du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Troyes



## TARIFS

Les élèves inscrits en CHAM sont redevables des droits d'inscription et exemptés des frais de scolarité pour les disciplines obligatoires (Dominante, Formation Musicale, projet global, pratiques collectives).

**Toute discipline supplémentaire fera l'objet d'une facturation.**

Les cotisations sont à régler dès l'inscription et sont dues pour l'année scolaire.

### > Réunion d'information

Pour préparer au mieux la rentrée, les deux établissements proposent une réunion d'information au collège Pithou le **vendredi 22 mars à 18h, sur réservation au : 03 25 45 12 90** ou à cette adresse mail : **ce.0100947A@ac-reims.fr**

**Collège Pierre-et-François PITHOU - 2 rue du Colonel Alagiraude - 10000 TROYES**



8 bis, rue de la Paix - 10000 Troyes  
Téléphone 03 25 42 20 80  
conservatoire@ville-troyes.fr

[www.conservatoire-troyes.fr](http://www.conservatoire-troyes.fr)



Conservatoire à Rayonnement  
Départemental Marcel-Landowski

Troyes

# CHAM

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE



RÉUNION  
D'INFORMATION

**Vendredi  
22 mars 2024**

à 18h  
au collège  
P. & F. Pithou  
(Troyes)



## INSCRIPTIONS

pour l'année scolaire 2024-2025

## DISPOSITIF ÉDUCATIF CHAM

Les classes à horaires aménagés musique offrent à **des élèves motivés par les activités musicales** (instrumentales et vocales) la possibilité de recevoir, **en complémentarité avec leur formation générale scolaire**, une formation spécifique dans le domaine de la musique.

À l'issue de la classe de troisième, les élèves des CHAM auront accès à toutes les filières de l'enseignement général, technologique et professionnel.

**Les objectifs poursuivis sont les suivants :**

- **se construire** une culture artistique ouverte sur le monde ;
- **élargir** les possibilités d'expression et de communication en participant à des projets collectifs ambitieux ;
- **développer** le sens critique et esthétique.

Être en CHAM, c'est vivre une expérience unique, en alliant la musique et le collège. C'est aussi partager des moments artistiques forts.

## ENSEIGNEMENT MUSICAL

Une semaine type en CHAM

### > Au Conservatoire

**Les mardis et jeudis après-midi pour les cours :**

Instrument / chant  
Formation Musicale  
Projet global

**Le mercredi**

**pour la pratique collective :**

Orchestre, Atelier Musiques Actuelles  
ou Chœur (selon la discipline pratiquée)

### > Au collège P. et F. Pithou (Troyes)

**Le reste de la semaine**

Enseignement général  
(dont 2h d'Éducation Musicale)



### > Pratiques instrumentales ou vocales (une pratique au choix) – débutant ou non :

**Instruments à vent :** basson, clarinette, cor, flûte à bec, flûte traversière, hautbois, saxophone, trombone, trompette, tuba

**Cordes :** alto, contrebasse, violon, violoncelle

**Instruments polyphoniques :** guitare classique, harpe, orgue, percussions, piano

**Musiques Actuelles Amplifiées :** guitare électrique, batterie

**Pratiques vocales :** chant

### > Projet global

Chaque année scolaire fait l'objet d'un projet collectif visant à globaliser les enseignements suivis dans le cadre des CHAM tant au sein du collège que du Conservatoire. Il s'agit d'un processus de création musicale, théâtrale et chorégraphique original, sollicitant les savoir-faire scolaires et artistiques des élèves, leur imagination, leur inventivité, leur esprit critique, encadré par une équipe pédagogique riche de diversité. Les objectifs pédagogiques et les modalités d'évaluation sont spécifiques au travail de l'année.

En 2023-2024, le spectacle CHAM intitulé *Around the world*, sera un tour du monde pop rock.

→ **Judi 20 juin 2024 à 19h**

**Théâtre de Champagne à Troyes – ENTREE LIBRE**



## COMMENT ENTRER EN CHAM ?

**Les CHAM accueillent des élèves musiciens débutants ou non-débutants qui témoignent avant toute chose d'une grande motivation pour la pratique musicale et l'apprentissage.**

Elles proposent des horaires aménagés, adaptés à l'agenda du collège et aux programmes nationaux. Il est attendu des élèves qu'ils s'appliquent avec constance dans leur travail, soient sérieux dans leurs études, soutiennent leurs efforts et respectent leurs engagements. L'accès en **CHAM** peut se faire à tout moment de la scolarité, de l'entrée en 6<sup>e</sup> jusqu'à l'entrée en 3<sup>e</sup>. Il s'agit d'un **recrutement départemental qui vaut dérogation de secteur**.

Les candidats sont de provenances diverses : élèves du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Troyes, élèves des écoles de musique de l'Aube ou extérieurs au département.

### > Élèves déjà inscrits au Conservatoire

Une étude du dossier scolaire est réalisée, tenant compte, en premier lieu du degré de motivation et d'investissement des élèves postulants.

### > Élèves non-débutants

Ils sont soumis à un test d'aptitude et de motivation, à partir d'un programme libre, instrumental ou vocal, **entre le 13 et le 17 mai 2024 (sur convocation)** au Conservatoire. Pour le test de Formation musicale, l'élève apportera les ouvrages utilisés en cours.

### > Élèves débutants

Entretien de motivation **entre le 13 et le 17 mai 2024 (sur convocation)** au Conservatoire.

Une commission, réunie par l'Inspection Académique de l'Aube, courant mai, sera chargée d'étudier les dossiers scolaires dans leur globalité, et se prononcera sur l'admission définitive de l'élève.